Digitized by Google

RÉPONSE SUCCINTE A UN ECRIT INTITULÉ: EXAMEN DE LA CONSULTATION SUR LES CONVULSIONS.

LA matiere des Convulsions a été tant débattue depuis plus de deux ans, qu'il ne s'agit maintenant que de simplifier la dispute, & de la réduire à quelque chose de court & de précis.

C'est ce qu'ont fait les XXX. Docteurs dans leur Consultation: mais c'est ce que n'a pas dessein de faire l'Auteur qui en entreprend l'Examen & la Critique, & qui n'a pas apparemment le don de la briéveté. Le plan qu'il se propose ne sera pas sitôt rempli. S'il faut s'en tenir à la distribution qu'il fait de son ouvrage entier, ce qu'il nous donne aujourd'hui n'en fait qu'une huitiéme partie. Je ne sçai s'il se fera lire jusqu'au bout; car le public se lasse un peu de cette dispute.

Ce que je ne puis comprendre, c'est comment l'Auteur qui paroît sensé, ne s'est pas apperçû de lui-même qu'il ne prend pas la bonne méthode pour combattre avec succès la Consultation. Car je suppose qu'il a bonne intention, qu'il ne cherche qu'à éclaircir les choses, & non pas à les embrouiller. La vérité est simple, & elle n'approuve pas, dit S. Augustin, qu'on aille à elle par tant de détours, quand elle s'offre à nous d'elle-même : *ipsa negat ad se tantis anfractibus, quæ proxima est, perveniri.* *Ep. 118. ad Dioscor.*

Il en est ainsi dans l'affaire présente. Tout gît dans l'Examen d'un argument très-court, qui fait comme la base de la Consultation. S'il est concluant, la Consultation est victorieuse. S'il est défectueux, c'est au Censeur à le montrer. Pour une plus grande facilité, je mettrai l'argument dans la forme dialectique.

Majeure. Les régles immuables de l'Ecriture-Sainte & de la Tradition réprouvent, & déclarent non divines dans la totalité, toute œuvre du genre merveilleux qui renferme des caracteres indignes de la divinité, & reconnus pour tels: quand bien même elle auroit d'ailleurs quelques traits favorables.

Mineure. Or l'œuvre des Convulsions est de cette espece: elle est dans le

Digitized by Google

genre merveilleux : elle porte des caracteres désavantageux, & inconteſtablement mauvais : elle en a d'autres ; il eſt vrai, qui ſont à ſon avantage ; mais ceux ci ſont liés aux autres, & tellement mêlés avec eux, qu'il en réſulte une ſeule œuvre, un tout unique.

Concluſion. 1. Donc, ſi l'on veut juger de l'œuvre par les régles, comme on ne peut pas ſe diſpenſer de le faire, elle ne peut être regardée comme divine. 2. Donc, ſi l'on veut ſuivre les régles dans la pratique, comme on doit le faire à plus forte raiſon, il faut laiſſer les Convulſions comme non avenues, & ſe bien garder de les autoriſer en quelque façon que ce ſoit. C'eſt à deſſein qu'on tire cette double concluſion, afin de laiſſer le choix aux perſonnes, & de faciliter la conciliation. Ceux à qui il répugneroit trop de prononcer contre l'œuvre, pourront demeurer en ſuſpens dans la ſpéculation, & s'en tenir à la ſeconde concluſion pour la pratique.

Voilà très ſimplement à quoi il faut réduire la Controverſe. C'étoit toute la ſubſtance de l'Ecrit des *deux Problêmes*, & c'eſt auſſi ce qu'il eſt queſtion d'attaquer aujourd'hui, ſi l'on veut juſtifier l'œuvre, infirmer la Conſultation.

Qu'on reprenne donc ce ſyllogiſme ; qu'on diſcute chacune des propoſitions ; qu'on faſſe voir, ſi on le peut, que la majeure eſt fauſſe ; qu'on eſſaye de détruire toute la tradition, & toutes les autoritez qui ont été imprimées à la fin des *Problêmes* ; qu'on y oppoſe une autre tradition, ſi on l'a : je dis, tradition de régles, & de principes contraires à ceux-là. Car pour proceder équitablement, il ne faut point oppoſer des faits à des régles, comme a fait l'Auteur *de la Recherche de la vérité*, dans les VIe. & VIIe. Lettres. En bonne logique on oppoſe faits à faits, & régles à régles. Autrement on veut faire illuſion, ou on ſe la fait à ſoi-même. C'eſt comme ſi dans la matiere des épreuves par l'eau & par le feu, quelqu'un s'étoit aviſé pour les juſtifier, d'alléguer des faits pour répondre aux régles qui les condamnoient. La régle étoit claire ; c'eſt la loi qui défend de tenter Dieu. De quoi auroit ſervi d'objecter au contraire, & les prodiges qui arrivoient dans les épreuves, & le reſpect mal-entendu qu'on avoit eu pendant 200 ans pour cette pratique irréguliere? Nonobſtant l'évidence & la ſingularité de tous ces faits, les Papes, les Evêques, & les Theologiens ont eu raiſon de ſe déclarer en vertu des régles, contre ces épreuves ſuperſtitieuſes: & l'on n'auroit pas ſeulement écouté un Ecrivain qui auroit avancé ce paradoxe, qu'on devoit alors ſurſéoir à toute déciſion, ou ſe déclarer pour le mélange.

Si les Convulſionniſtes nous paſſent la majeure du ſyllogiſme, il faudra en revenir à la mineure. Ce ſera à eux à la conteſter, s'ils ont de quoi. Il faudra qu'ils faſſent voir, ou bien que l'œuvre ne renferme point des caractéres déſavantageux, des traits indignes de l'opération divine ; ou bien que ce qu'il y a de traits difformes fait une œuvre à part, diſtinguée & totalement ſéparée d'une autre œuvre, à laquelle appartiendroient les beaux traits : Que ce n'eſt pas ici une œuvre unique, qui réſulte de l'aſſemblage de tous ces caracteres divers ; un tout moral qui réunit le bon & le mauvais : Que ce bon & ce mauvais dans une même convulſion & dans une même opération individuelle, ne ſont pas liez enſemble, comme des parties aſſorties & faites l'une pour l'autre, dont l'une dépend de l'autre, dont l'une explique

Digitized by Google

& allégorise l'autre, dont les plus choquantes sont canonisées & revendiquées par celles qui sont édifiantes; comme une culbute indécente, par une priere très-touchante, &c. Il faudra qu'on démontre, si on ose le tenter, que les Convulsionnaires de différentes especes, ne se tiennent pas, pour ainsi dire, par la main; que ceux qu'on prétend irréprochables en tout, ne rendent pas témoignage à d'autres qui sont cependant très-décriés: qu'ils ne se rencontrent pas tous dans le même objet, la même fin, les mêmes symptômes, les mêmes discours, les mêmes vûes; & ce qui est encore plus remarquable, dans un parfait concert de reconnoissance réciproque, & de liaison de fraternité. C'est-là de quoi il s'agit dans la mineure de l'argument, & c'est à quoi il faut s'arrêter. Tout autre point est étranger à la cause de la Consultation, & tant qu'on ne la battera que par cet endroit, on perd son temps. Mais on n'a garde de se réduire si fort à l'étroit: on sent qu'on n'a rien de solide à dire. Ce sera pourtant par ce seul argument en bonne forme que je ferai face à tous les raisonnemens, & à toutes les objections des Examens, même dans la premiere partie qui vient de paroître, quoiqu'elle n'entre pas encore dans le fonds de la matiere. Venons à l'exécution, & faisons en l'essai.

PAROLES DE L'EXAMEN.

» C'est une question qu'il falloit éclaircir jusqu'à un certain point, qu'il » convenoit de traiter de part & d'autre, dans la charité & dans la paix. » On avoit commencé à le faire selon la mesure & le degré de lumiere » qu'il plaisoit à Dieu de départir: & tant qu'on est demeuré les uns avec » les autres dans cette espece de combat singulier, personne n'a pû en être » offensé. On voyoit aux mains avec plaisir & avec fruit l'auteur *de la Re-* » *cherche de la vérité*, & celui *des Problêmes*; Et tranquilles spectateurs du » combat, quelque interêt qu'on y prît, on attendoit avec patience, ou » du moins avec modération, de quel côté se déclareroit la victoire. *Pag.* 4.

RE'PONSE.

Ce que l'Auteur veut faire entendre par ce début, c'est qu'il auroit fallu, selon lui, se tenir éternellement dans l'indécision; pendant que ces deux Ecrivains qu'il nomme, l'auteur *de la Recherche de la vérité*, & celui *des Problêmes* étoient aux mains pour éclaircir & débrouiller cette importante affaire. Mais le Censeur ne prend pas garde qu'il suppose faux.

1°. Les deux auteurs qu'il cite, ne soutenoient nullement, & ne continuoient point la dispute. *Ce Combat singulier* est chimerique par rapport à deux hommes qui ont fait chacun un Ecrit il y a plus d'un an, & qui depuis sont demeurés dans le silence.

2°. Après qui devroit-on encore attendre, pour voir de quel côté *se déclareroit la victoire*? Quel est le Juge qui auroit prononcé? Et en attendant, l'une des deux parties ne se donnoit-elle pas gain de cause par voye de fait, au risque d'autoriser, ou du moins d'occasionner un déplorable fanatisme, qui ne faisoit que croître & augmenter de jour en jour?

3°. Quel éclaircissement pouvoit-on se promettre de deux Ecrits anciens, dont l'un s'écarte grossiérement de la thése; & l'autre ne sçauroit ve-

Digitized by Google

nir à bout d'y ramener ſa partie ? Car que fait celui des *Problêmes* ? Il établit, & développe l'argument que je propoſe ici, tiré du fond des régles. Que fait de ſon côté celui *de la Recherche de la vérité* dans ſes VIe & VIIe Lettres ? Il tourne à gauche adroitement, & oppoſe une tradition prétendue de faits, bien ou mal appliquée, à une tradition de régles & de principes. Ce n'eſt pas le moyen d'avancer ni de rien éclaircir.

PAROLES DE L'EXAMEN.

Pag. 7. » Si l'on n'a rien à dire de plus fort, ni de plus déciſif ſur cette matiere, » ſur laquelle il n'eſt pas douteux qu'on n'ait ici (dans la Conſultation) mis » en œuvre tout ſon ſçavoir faire, & qu'on ne ſe ſoit, pour ainſi dire, » épuiſé ; malgré tous les efforts qu'on a faits, & tout le ſuccès dont on » s'étoit flatté, tout demeure en même état, Convulſions, Convulſionnaires, & Convulſioniſtes.

RE' PONSE.

Oui, tout demeure en même état, où l'on étoit après les *Problêmes* : Convulſions combattues par les régles : Convulſionnaires deſarmés par les régles : Convulſioniſtes en contradiction avec les régles.

PAROLES DE L'EXAMEN.

Pag. 9. » On exagére, & on outre dans la Conſultation les caractéres déſavan- » tageux des Convulſions : on y affoiblit, & on y extenue les favorables : » on y en omet d'importans : &, on y paſſe ſous ſilence le capital & le dé- » ciſif . . . il n'en faudroit pas davantage, qu'un expoſé infidele, &c.

RE' PONSE.

Tous ces reproches portent à faux. On n'a point exagéré, par exemple, quand on a dit que certaines Convulſionnaires *prétendent être ſoulagées par certains ſecours, de je ne ſçai quels maux qu'elles diſent avoir, & qu'elles exigent même pour leur ſoulagement.* Cela eſt vrai & notoire d'une des plus fameuſes, à qui même on fait l'honneur de donner la premiere guériſon, qu'on dit s'être opérée par le miniſtere des Convulſionnaires. Si les faits ſont vrais, ce ſont ces faits eux-mêmes, & non la Conſultation, *qui portent à l'eſprit des choſes étranges, qui inſinuent à l'eſprit ce qu'il y a de pis ; & qui mettent à même de penſer ce que l'on voudra.* C'eſt à la vérité une choſe très-fâcheuſe : mais à qui s'en prendre ? Au reſte je n'ai pas beſoin de juſtifier la Conſultation ſur tous ces reproches. Quand j'avouerois tout, elle n'en ſouffriroit aucun préjudice pour le fond de la déciſion, à quoi il faut toujours en revenir. Par l'argument propoſé, la cauſe eſt toute décidée contre l'œuvre, quand bien même, ſur pluſieurs caractéres favorables il y en auroit quelques-uns d'affoiblis, d'omis, fuſſent même ceux qu'on appelle capitaux & déciſifs ; & quand ſur pluſieurs traits déſavantageux, il y en auroit quelques-uns d'exagerés. Car, ſuivant mon principe : qu'il y ait plus ou moins de traits indignes de la divinité, il n'importe ; c'eſt aſſez qu'il y en ait, & qu'ils ſoient reconnus tels, pour qu'on ne puiſſe plus faire entrer Dieu dans l'œuvre, comme en étant le principe immediat dans l'ordre ſurnaturel ; nonob-

Digitized by Google

ſtant le mélange de quelques traits avantageux, ſi importans & ſi beaux qu'on veuille les ſuppoſer.

Il n'y a donc point ici d'infidélité dans la Conſultation ; & quand il y en auroit, elle ne nuiroit qu'aux Conſultans, & ne feroit aucun tort à l'arrêté qu'ils ont ſigné.

PAROLES DE L'EXAMEN.

» Puiſqu'on fait obſerver que ces Convulſionnaires ſont pour la pluſpart *Pag. 9.*
» des femmes & des filles, on convient donc qu'il y a auſſi des perſonnes
» d'un autre ſexe ; & pourquoi ne pas dire tout ce qui en eſt ? Pourquoi ne
» pas ajouter qu'on connoît auſſi des hommes Convulſionnaires ?

RE'PONSE.

S'il ne tient qu'à faire cet aveu, il eſt aiſé de ſatisfaire ceux qui le ſouhaitent. Mais que leur en reviendra-t'il ? Les hommes Convulſionnaires ſont reconnus pour Freres par ces filles ; ces filles ſont traitées à leur tour de Sœurs par ces hommes ; dans les uns & dans les autres il y a uniformité d'operations, conformité de vûes, reſſemblances de défauts, & de caractéres qui répugnent aux bonnes régles. C'eſt un tout moral de Convulſions dans les deux ſexes.

PAROLES DE L'EXAMEN.

» Que dirons-nous donc des Convulſions édifiantes & tranquilles de plu- *Pag. 10.*
» ſieurs ..... qui conſiſtent preſque uniquement en ſouffrances, en lar-
» mes, en gémiſſemens, en prieres ? Comment des Convulſions de cette
» eſpece ont-elles échappé à une perſonne qui a ſuivi exactement cette
œuvre ? Ou ſi elle en a eu connoiſſance, comment a-t'elle oublié d'en parler ?

RE'PONSE.

Le *preſqu'uniquement* n'eſt pas mis ſans deſſein. On a voulu écarter de la vûe certains traits fâcheux qui ſe rencontrent même dans ces Convulſions, d'ailleurs édifiantes : fauſſetez dans l'énonciation, attitudes peu ſéantes, jugemens temeraires ſur le prochain, &c. Mais quand il n'y auroit rien que de favorable dans ces Convulſions, ce qui s'enſuivroit d'elles, c'eſt qu'elles ne ſont pas mauvaiſes ; mais cela ne prouveroit pas qu'elles ſont une opération divine, dans l'ordre ſurnaturel : de quoi il s'agit uniquement. Tout ce qui n'eſt pas mauvais ou vicieux, n'eſt pas divin pour cela, dans le ſens qu'on l'entend ici : au ſurplus ces mêmes Convulſions toutes reſpectables qu'on les ſuppoſera en elles mêmes, ſont liées avec toutes les autres, comme je l'ai déja remarqué. Comment veut-on que nous partagions en deux une œuvre mélangée de bon & de mauvais qui fait un tout unique ! On ſent aſſez que je ne dis pas ici tout ce qui pourroit ſe dire, parce que je ne prétends faire autre choſe, que de rapeller mon grand argument, qui ſert de clef pour répondre à tout.

PAROLES DE L'EXAMEN.

» En entendant parler ainſi les Auteurs de la Conſultation, ne s'imagineroit- *Pag. 11.*
» t'on pas, ſi l'on n'étoit au fait des Convulſions, que c'eſt dans leur plein

Digitized by Google

» sens, que ces Convulsionnaires sont toutes ces choses ? ..... Or est-ce ainsi » qu'agissent ces Convulsionnaires dans leur état de Convulsion, qui est » un état nécessaire & forcé, & qu'on avouoit plus haut, il n'y a qu'un » moment, *ôter ordinairement l'usage de la raison* ; par où même on attaque » leur état dans la suite ! On a bien tôt oublié ce qu'on avoit dit, ou on » ne pensoit pas à ce qu'on avoit à dire.

RE'PONSE.

Il n'y a nulle contradiction ici chez les Consultans. Ils ont pris les Convulsionnaires dans telle hipothése que voudroient les Convulsionnistes. Si ceux-ci prétendent que dans la Convulsion il n'y a point de liberté, dans ce qui s'y dit & s'y fait; c'est alors un argument contre l'œuvre, parce que Dieu dans une œuvre surnaturelle, dont il seroit l'Agent & la cause immediate, ne dégraderoit point une créature raisonnable en lui ôtant la raison, ne lui feroit pas prononcer des choses fausses, ou faire des mouvemens indécens. Si l'on prétend au contraire que les Convulsionnaires agissent délibérément & librement, on n'a pas tort en ce cas de les accuser de *s'ingerer de faire des fonctions du ministere Ecclesiastique, & de se mêler de prédire l'avenir.* Ainsi ce qu'on prenoit pour une contradiction grossiere dans la Consultation, n'est rien moins que cela : c'est plûtôt un dilemme sans replique, ou argument péremptoire qui tranche de deux côtez.

PAROLES DE L'EXAMEN.

Pag. 12. » Ils auroient dû faire entendre que tout cela, quoique reprehensible en » soi, s'ils le jugeoient tel, n'étoit dans ces personnes, du moins dans le grand » nombre, ni volontaire, ni libre : & ne les pas rendre, comme ils le font » dans la suite, responsables d'actions qui ne dependoient pas d'elles, & » dont au fonds elles n'étoient pas maîtresses.

RE'PONSE.

Je consens qu'on le suppose ainsi ; mais si cela est, je reprends mon argument ordinaire, & je conclus que Dieu ne peut être Auteur d'une œuvre, dans laquelle l'esprit qui anime, & l'Agent qui remue, fait dire ou faire des choses qui repugnent aux perfections de la Divinité, ou aux bonnes regles.

Pag. 13. & 14. PAROLES DE L'EXAMEN.

» C'est encore par la même raison (de dissimulation) qu'on dit, non que les » Convulsions auroient contribué à ces sortes de miracles, ou de guerisons » miraculeuses, ce qui étoit manifeste pour tout homme qui auroit vû, par » le rapport visible des uns & des autres ; & par la proportion sensible com- » me de cause à effet, qui se trouvoit, de l'aveu même des plus habiles » Medecins & Chirurgiens les plus experts, entre les Convulsions & les » guerisons qui en étoient la suite ; mais seulement qu'il *paroissoit* que ces » Convulsions avoient contribué à ces guerisons ; ce qui laissant la chose en » doute ... mettoit les Consultans plus au large, & facilitoit davantage » la décision qu'ils vouloient donner.

Digitized by Google

RE' PONSE.

On a dit dans l'exposé du fait tout ce qu'on pouvoit dire, quand on y a dit qu'il *paroissoit* que certaines Convulsions avoient contribué à des guerisons; car il n'y a rien ici de plus que des apparences, des probabilitez; encore sont-elles combattues par d'autres vraisemblances & d'autres apparences toutes contraires dans certaines Convulsions, qui visiblement ne pouvoient que nuire à la guerison, bien loin d'y influer. Quoiqu'il en soit dans la realité, la Consultation subsiste toujours dans toute sa force. Les miracles qui se voyoient dans les épreuves par le feu, paroissoient opérer par les épreuves; celles-ci en étoient-elles pour cela moins superstitieuses & illicites? Il n'est donc point nécessaire d'entrer dans des discussions physiques & médicales sur l'influence plus ou moins apparente des Convulsions, dans les merveilles qui les suivent. Encore une fois, je prends pour ma bousole les régles de la tradition, & je ferme les yeux sur tout le reste. C'est mon syllogisme victorieux que je mets toujours en usage.

PAROLES DE L'EXAMEN.

» La troisiéme & la derniere infidélité, mais la plus odieuse, & qui ne » peut ni s'excuser, ni se couvrir; c'est l'omission, & l'omission très-li- » bre & très-volontaire du point le plus essentiel; disons mieux, du point » capital & décisif dans cette affaire, je veux dire de l'origine, & de la nais- » sance des convulsions au tombeau, & le reste. *Pag. 19.*

RE' PONSE. *

C'est ici le grand grief, & le reproche le plus sérieux, que le Censeur fasse aux Consultans: quatre grandes pages de l'Ecrit y sont employées. Il faut convenir que l'accusation a quelque chose de spécieux, & qu'on seroit tenté de désapprouver cette omission dans les Docteurs Consultans. Ce seroit pourtant bien à tort. Car 1°. Qui auroient-ils voulu tromper par cette réticence? Qui des lecteurs, ou à Paris, ou en Province, ignore cette circonstance du tombeau, sans qu'on la lui annonce? 2°. Qu'est-ce que fait réellement à la décision ce trait particulier du lieu de la naissance des convulsions? Dès qu'on établit pour principe, que toute œuvre qui n'est pas conforme aux régles dictées par la religion, & consignées dans la tradition, pour caractériser les œuvres divines & extraordinaires, doit être abandonnée & laissée pour ce qu'elle est, quelques traits favorables qu'elle renferme d'ailleurs, mêlés avec ceux qui sont désavantageux, ne s'ensuit-il pas que la circonstance particuliere de l'origine locale d'une telle œuvre dans un lieu respectable, dans un lieu saint, au tombeau d'un serviteur de Dieu, d'un Thaumaturge, ne change rien dans le fond à la décision? Ce sera un trait favorable de plus entre plusieurs autres; & ni celui-ci, ni ceux-là, ne sçauroient prescrire contre les régles.

* L'Argument spécieux tiré de l'origine des convulsions au tombeau, se trouve pleinement réfuté dans le second Avis aux Fidéles.

L'Auteur que je réfute nous promet de revenir sur cet article dans le cours de son travail, & de s'étendre plus qu'il ne fait ici; on a cru qu'il étoit à propos de ne point l'attendre, & de le prévenir. Il n'aura pas apparemment autre chose à dire que ce que je viens de réfuter, & qui l'est plus au long dans le IIe Avis aux Fidéles. Je le prie seulement, s'il veut entrer en matiere, de nous dire quelque chose de plus que l'Ecrit *de la Recherche de la vérité*, auquel il nous renvoye sans cesse, avec plus d'ostentation que de fondement.

Digitized by Google

En effet, *la tradition complette* qu'il prétend que nous y trouvons, se réduit 1°. à une tradition de faits, qui assurément ne peut point être mise en parallele avec une tradition de régles, comme nous ne pouvons nous lasser de le répeter. 2°. A une tradition de faits, qui n'ont aucune véritable ressemblance avec le phénomene de nos jours. Quel rapport en effet y a-t-il d'un côté, entre des contorsions d'énergumenes, de possédés proprement dits, ou des guérisons accompagnées de douleur, & conséquemment de quelques agitations dans les membres; & d'un autre côté des convulsions variées à l'infini, sans possession précédente, souvent sans guérison, quelquefois sans
Pag. 16. maladie: des convulsions figurantes, parlantes, données pour *signe* de l'aveu du Censeur lui même? 3°. C'est une tradition, qui bien loin d'être *complette* même en genre de faits, n'en présente que de deux sortes. Or de ce que dans deux espéces d'évenemens nés à des tombeaux de Saints, on auroit reconnu l'opération de Dieu, peut-on conclure que l'Eglise a pour principe, de révérer généralement tout ce qui peut jamais arriver aux tombeaux des Saints? Lorsqu'on veut prouver par les faits une proposition générale, il faut, pour y réussir, faire l'énumération exacte & entiere de tous les faits, ou actuels, ou possibles: une seule exception même possible suffit pour rendre le raisonnement faux & inconséquent.

Après toutes ces réflexions, je demande s'il y avoit lieu à l'exclamation pathetique que fait le Censeur: *simplicité, droiture, mœurs si dignes des Appel-*
Pag. 23. *lans, où êtes-vous?* C'est plûtôt moi qui aurois droit de m'écrier: logique, justesse, sagacité de nos chers confreres, *ou êtes-vous?*

CONCLUSION.

Je n'ai pas crû qu'il fût nécessaire de relever beaucoup d'autres traits de cette premiere partie de *l'Examen de la Consultation des XXX. Docteurs.* Ce n'est communément que du personnel: & je connois assez Messieurs les Docteurs qui ont signé la Consultation, pour pouvoir assurer en leur nom, qu'ils en sont peu touchés, & qu'ils diroient volontiers avec S. Paul: » nous » ne cherchons point à être approuvés: il nous suffit que vous preniez le bon » parti que nous vous présentons; sauf à être nous-mêmes mépriſés & con-
2. Cor. 13. 7. » damnés: « *Non ut nos probati appareamus: sed ut vos quod bonum est faciatis: nos autem ut reprobi simus.*

La suite de cette réponse viendra en son tems, pourvû que l'examen procede suivant le plan que je propose ici, & dont je viens de faire l'essai dans ces courtes apostilles. Autrement le Censeur peut compter que je le laisserai discourir autant qu'il lui plaira. Ce n'est plus le tems de multiplier les Ecrits. Il faut enfin venir au fait. Aussi j'ose lui prédire, que s'il continue de s'écarter dans le personnel, de s'amuser à des déclamations, ou enfin de se perdre dans des circuits de moyens & de raisonnemens superflus, il ne lui en reviendra autre chose que le blâme d'avoir mal servi, & le public en l'amusant, & les simples fidéles en leur faisant sans cesse illusion, & la vérité en détournant à dessein le vrai état de la dispute, & sa propre cause, en se rendant lui-même un peu suspect sur l'article de la droiture, & d'une bonne foi parfaite.

Digitized by Google

SUITE DE LA RE'PONSE SUCCINTE

à l'Examen de la Consultation sur les Convulsions, depuis la page 24. jusqu'à la page 44.

IL faut rendre justice à l'Auteur *de l'Examen*. Pour cette fois, il ne fait pas de si grands écarts. La suite de son Ecrit qu'il nous met aujourd'hui entre les mains, en attendant la longue file des Réfléxions qu'il nous prépare, contient quelque legere discussion du point capital & décisif de la Controverse. Mais les avances qu'il fait de ce côté-là se reduisent à si peu de chose, que nous ne serons pas obligez de faire les frais d'une ample replique.

PAROLES DE L'EXAMEN. » Ce qui a trompé cette personne (qui » consulte), c'est une erreur palpable que les Docteurs ont entretenue, & qu'ils » auroient dû corriger... C'est à dire, qu'elle a crû qu'il falloit nécessairement » qu'un évenement surnaturel, extraordinaire, & du genre miraculeux, ou ne » fût pas de Dieu, & qu'il n'y eût aucune part, ou qu'il en fût tout entier, & » que Dieu fût l'auteur, & le principe immédiat de tout ce qu'il renferme. Comme » si tout milieu étoit ici impraticable, & qu'il fallût absolument que Dieu optât » entre tout & rien. P. 24.

RE'PONSE. L'Auteur entreprend donc enfin de combattre le principe qui fait la base de la Consultation. Je dois l'avertir qu'il ne présente pas tout-à-fait le principe tel qu'il est. Lorsque nous disons qu'un évenement surnaturel, & dans l'ordre des prodiges, qui ne seroit pas de Dieu tout entier, n'en seroit pas du tout, nous l'entendons d'un évenement qui renfermeroit des traits incontestablement indignes de Dieu. Tâchons de ne point prendre le change, & entendons-nous.

La premiere réflexion que fait le Censeur pour commencer à infirmer ce principe, est renfermée dans ces paroles: *Comme s'il falloit absolument que Dieu optât entre tout ou rien.* A Dieu ne plaise que nous fassions la loi à l'Estre suprême, & que nous osions le sommer *d'opter*. Mais c'est à l'homme à le faire. Il est décidé par la Tradition que Dieu *fait tout, ou rien*, dans le cas proposé: que reste-t-il à faire à l'homme Chrétien & Religieux? C'est d'*opter*, suivant la doctrine de la Tradition, entre les œuvres divines, & celles qui ne le sont pas.

PAROLES DE L'EXAMEN. » Personne n'ignore qu'il y a eu de tout » tems des Convulsions aux tombeaux des Saints. Je renvoye sur cela à la VI. & VII. » Lettres de la *Recherche de la Verité*, où ce point de Tradition a été éclairci de ma- » niere à ne laisser aucun doute & à ne souffrir aucune réponse solide. P. 26.

RE'PONSE. De quel point de Tradition parle l'Auteur, lorsqu'il nous renvoye à sa *Recherche* favorite *de la Verité*? Le point dont il doit être question, n'est pas, s'il y a eû des Convulsions aux tombeaux des Saints, ni s'il y en a aujourd'hui dans le monde: mais il s'agit de sçavoir si l'Eglise, si la Tradition a reconnu possible un mélange tel qu'on le suppose dans l'affaire présente, un mélange de choses indignes de Dieu dans une œuvre de l'ordre des prodiges qui viendroit de Dieu. Nous n'en croyons rien: nous avons fourni nos preuves: les passages imprimés à la suite *des Problêmes* attestent la conformité de notre sentiment avec celui de la Tradition. *La Recherche de la Vérité* ne présente, & ne pense pas même à présenter aucun passage, aucune décision, aucune maxime contraire. Je suis confus de tomber malgré moi dans des redites. Je le repete donc: on ne trouve autre chose dans ces VI. & VII. Lettres, non plus que dans celles de M. P.... sinon un Recueil historique de faits accompagné des réflexions & des raisonnemens personnels de ceux qui ont fait ces compilations. Il falloit, comme je l'ai observé dès le commencement, opposer, si

Digitized by Google

on le pouvoit, regles à regles, maximes à maximes, passages à passages, & l'on se contente de combattre des décisions formelles de tous les Peres & de tous les Théologiens, par de purs faits, qui d'un côté ne sçauroient jamais rien prouver qu'en vertu d'induction purement arbitraire, & qui de l'autre, ne peuvent même jamais être admis en preuve, pour constater le sentiment de la Tradition, lorsqu'ils sont en conflit avec des autoritez expresses, & des passages clairs & précis.

D'ailleurs que prétend-on faire dire à tous ces faits ? Il en résulte, dira-t-on, qu'il y a eû des Convulsions aux tombeaux de quelques Saints, & des guérisons qui les ont suivies. C'est ce que personne ne conteste ; mais c'est aussi ce qui ne porte aucune lumiere dans l'affaire présente. Ce qu'il faudroit faire pour en tirer quelque avantage en faveur de l'œuvre des Convulsions modernes, ce seroit de montrer :

1°. Que celles-ci seroient placées comme celles du IV. siecle, dans des personnes qui auroient été possédées corporellement du Démon, & qui seroient venues à Saint Médard pour demander leur délivrance ; autrement où sera la ressemblance ?

2°. Il faudroit prouver que les Convulsions des siécles suivans, qu'il plaît d'appeller *guérissantes*, & qu'on prétend semblables à celles de nos jours, auroient été regardées par l'Eglise ; je dis, par l'Eglise, & non pas seulement par quelques particuliers crédules, par quelque homme sans nom ; qu'elles auroient, dis je, été regardées comme une œuvre vraiment surnaturelle & divine, en les prenant dans leur être précis des Convulsions, & non pas comme un effet naturel, & un accompagnement nullement miraculeux d'une guérison miraculeuse qui s'opéreroit avec douleur.

3°. Il faudroit encore montrer que ces mêmes Convulsions qu'ont vû nos Peres auprès de quelques tombeaux, étoient revêtues des mêmes simptômes qui caractérisent les Convulsions modernes d'une façon si étrange. Convulsions *guérissantes*, qui durent plusieurs années de suite, sans guérison finale dans un grand nombre, & sans maladie précedente dans plusieurs : Convulsions *guérissantes*, qui se font désirer & préconiser comme des merveilles supérieures de beaucoup aux miracles d'une guérison réelle : Convulsions *guérissantes*, qui au lieu des guérisons qu'on attendoit, dégénerent en des opérations inouïes, des représentations partie édifiantes, partie scandaleuses, des états extatiques, mêlez de sérieux & de ridicule, des énonciations prophétiques qui fourmillent de mensonges.

C'est-là encore une fois ce qu'il faudroit prouver, & après que l'on auroit longuement discouru bien ou mal, pour essayer de donner quelque couleur à de tels paradoxes, ce ne seroit encore que des raisonnemens & des conjectures, qui ne peuvent être d'aucun poids contre des décisions formelles qui disent tout le contraire. En effet si nos peres avoient conclu de tous ces faits pour la possibilité du mélange dans les œuvres divines du genre merveilleux, par quelle fatalité seroit il arrivé que jamais ils ne se fussent avisez de l'établir en maxime ? Comment persuader d'un tel principe, auroient ils persevéré constamment à enseigner le contraire dans leurs Ecrits ? Eh ! où en serions-nous, si nous permettons une fois qu'on attaque des verités décidées & clairement énoncées, en leur opposant des faits toujours plus ou moins obscurs, & qui ne disent rien par eux-mêmes ? Avec une telle méthode, il sera aisé, par exemple, de renverser les maximes de l'Eglise de France, appuyées de tout l'ancien langage de la Tradition par rapport à l'indépendance des Rois dans leur temporel, la supériorité du Concile au-dessus du Pape, le privilege de l'infaillibilité réservé à l'Eglise seule. On n'aura qu'à mettre en opposition des faits qui sembleront se contredire. Eh ! combien n'en trouvera-t-on pas dans certains siecles !

Qu'il en soit donc ce qu'en voudra, du Phénoméne des Convulsions qu'ont vû nos Peres : nos principes en sont indépendans, & doivent demeurer pour constans, parce qu'ils sont décidez expressément, & érigez en maximes. Ainsi à chaque fois que le Censeur nous renverra à son Recueil de faits, qui ne décident rien, nous le renverrons de notre côté à notre Recueil de décisions, & d'autorités qui prononcent. *Ad Legem, & ad Testimonium.*

Digitized by Google

PAROLES DE L'EXAMEN. » C'eſt l'Ecrit capital, & déciſif (la » Recherche de la Vérité, VI. & VII. Lettres) qu'on ne peut ſe diſpenſer de lire » dans les circonſtances préſentes, pour peu qu'on deſire d'être inſtruit. *Pag. 8. 10.*

RE'PONSE. Si cet Ecrit eſt *capital & déciſif*, c'eſt contre les Convulſioniſtes dont il fait connoître l'indigence & la pauvreté. Car quelle Théologie plus pauvre, que celle qui n'a que des hiſtoires à raconter, très-étrangeres même à la Controverſe, & qui prétend combattre par-là une Théologie de dogmes? Je conſens cependant qu'on liſe cet Ecrit: ſi on *deſire d'être inſtruit*, on verra combien on le ſera *peu*.

PAROLES DE L'EXAMEN. Premier Exemple. » Depuis le V. ou le » VI. ſiécle, les Convulſions qui accompagnoient ordinairement les guériſons des » malades, étoient regardées comme *guériſſantes*. Elles ont toûjours été attribuées à » l'opération de Dieu même. *P. 16.*

RE'PONSE. Je viens d'avertir que c'eſt ce qu'on avance gratuitement ſans le prouver, auſſi-bien que la prétendue reſſemblance des anciennes Convulſions avec celles du tems. On peut voir ſur ce point le troiſiéme *Avis aux Fideles* à la fin.

PAROLES DE L'EXAMEN. Second Exemple. » Dans les V. premiers » ſiecles, c'eſt une autre ſorte de Convulſions. Ce ſont des Convulſions qui prenoient ordinairement aux Energumenes. *Ibid.*

RE'PONSE. Comme l'Auteur avoue tout de ſuite que ces Convulſions *ont moins de rapport que les premieres avec celles de nos Convulſionnaires: qui ne ſont pas des poſſédez*, c'eſt très-inutilement qu'il les fait paroître dans la Controverſe préſente.

PAROLES DE L'EXAMEN. » Il y avoit néanmoins (dans les Convul- » ſions des poſſedés aux Tombeaux des Saints) deux opérations bien marquées. » Celle de Dieu ſur le Démon qu'il tourmentoit.... Et celle du Démon qui vain- » cu, & forcé à paroître.... ſe rendoit viſible par les agitations.... Voilà viſible- » ment deux Agens, & deux principes. *P. 17.*

RE'PONSE. S'il y avoit auſſi viſiblement dans les Convulſions qui ſubſiſtent parmi nous, deux Agens, & deux opérations, ou deux œuvres diſtinguées, ſéparées, non réünies dans un ſeul tout, nous donnerions les mains au Cenſeur; & nous ne faiſons difficulté d'entrer dans ſes vûes, que parce qu'il y a au contraire très-viſiblement dans les Convulſions modernes, un concert d'opérations, qui quoique diverſes, ne forment qu'une ſeule œuvre morale, laquelle par conſéquent ne peut avoir qu'un ſeul & unique Agent pour principe. C'eſt ce qui eſt démontré dans le premier *Avis aux Fideles* ſur le mêlange.

PAROLES DE L'EXAMEN. Troiſiéme Exemple. » La même choſe pa- » roît encore très-viſiblement dans les Exorciſmes de l'Egliſe.... Ces Exorciſmes » puiſſans par leſquels l'Egliſe commande au Demon, l'agitent, le déchirent, le » forcent à ſe manifeſter dans les perſonnes par des opérations dignes de lui.... » Ce prodige où le combat de Dieu & du Démon eſt ſi ſenſible, eſt pourtant attri- » bué à Dieu, comme à ſa cauſe principale. *P. 18.*

REPONSE. Cet exemple eſt auſſi diſparate que le précédent. Nulle application à faire de la matiere des Exorciſmes au Convulſioniſme. Dans les Exorciſmes je vois évidemment deux choſes: une perſonne poſſedée du Démon avant la cérémonie de l'Egliſe; & le Démon dominé & tourmenté par le pouvoir de l'Egliſe & l'efficace de ſes prieres. Je ne vois rien de tout cela dans les Convulſions; il n'y a point d'abord d'obſeſſion, ou de poſſeſſion précedente, qui ait beſoin du ſecours des prieres de l'Egliſe, ou de celles du S. Diacre. En ſecond lieu, bien loin de trouver le Démon dominé dans les Convulſions, je l'y apperçois dominant en premier: dominant par une multitude d'indécences & de puérilitez qu'il ſçait traveſtir en allégories, en figures, en myſteres: dominant, par la demande que font les Convulſionnaires de ſecours abſurdes & ſcandaleux, & par l'illuſion de pluſieurs milliers de

Digitized by Google

Chrétiens de tout sexe, qui croyent faire un Acte de Religion, en se prêtant à des ministeres si choquans : dominant encore par l'assemblage bizarre des choses les plus saintes & les plus indignes, entre lesquelles, bien loin qu'il y ait aucun combat, on voit au contraire la plus parfaite correspondance.

J'aurois pû arrêter tout court notre Auteur, sur le fait des Exorcismes, & lui nier sans façon qu'ils soient du nombre des œuvres singulieres que nous traitons, sçavoir celles qui sont dans l'ordre des prodiges. Qu'auroit-il à me répondre, quand je lui dirois que le pouvoir que l'Eglise exerce dans les Exorcismes, & dans toutes les opérations religieuses dont elle les compose, fait partie de la puissance ordinaire que J. C. lui a laissée ? Ceci n'étoit pas inutile à remarquer.

P. 29. PAROLES DE L'EXAMEN. Quatriéme Exemple. » Enfin l'état des » mystiques, c'est-à-dire, de certains Saints, ou Saintes, qu'il a plû à Dieu de » conduire par des voyes fort extraordinaires : Etat assez semblable, à quelques » égards, à celui de quelques Convulsionnaires, acheve de mettre le comble à » toutes ces preuves.

RE'PONSE. Je ne sçai si ce n'est pas plûtôt *mettre le comble* à tous ces écarts, où va se perdre sans cesse une fausse Théologie, & une Dialectique qui ne l'est pas moins. J'ai deux ou trois choses à dire à l'Auteur, & je le prie de le comprendre une bonne fois : que le Public daigne aussi y faire quelque attention, afin que nous ne soyons plus obligez d'y revenir.

I. L'état des Mystiques que les Convulsionistes alleguent, en y joignant l'autorité du sçavant Gerson, & de quelques autres, n'est point un état surnaturel dans le genre merveilleux dont il est question entre nous. Les Mystiques dont Gerson fait cas, ce sont des personnes vertueuses, qui sont parvenues à un état plus parfait, que l'état commun des Fideles, mais sans sortir du cours ordinaire de la Grace. C'est un état que l'on mérite, selon Gerson (*a*), par la longue pratique des vertus chrétiennes, auquel on arrive par différens moyens que la piété fournit, *industrias*, & dans lequel des personnes très-sérieuses, très-humbles, vraiment saintes, sont quelquefois favorisées de quelques révélations, ou conduites à faire rarement certaines choses qui ne sont pas dans la voye commune : mais ce n'est point un état où des personnes soient données en spectacle, ni pour des représentations, ni pour des énonciations ; un état du genre merveilleux ; un état de *signe* & de *prodige*, comme celui de nos Convulsionnaires, *insignum & portentum*.

II. Il faut donc distinguer entre Mystiques, & Mystiques. Nous venons de voir que ceux dont parle Gerson, n'ont point de rapport avec nos Convulsionnaires. S'il y en a d'autres qu'on puisse leur comparer en quelque chose, ce sont des Mystiques improprement dits : ce seront quelques particuliers qui auront eu dans certains tems de leur vie des états vraiment extraordinaires dans l'ordre des prodiges. Sur quoi voici ce que j'ai à dire. 1°. Ces personnes merveilleuses ne paroissent point par troupes comme aujourd'hui ; on en trouve seulement quelques exemples très rares, semez au loin, & épars dans l'histoire des derniers siecles. 2°. Dans les unes, c'est un état qui n'a rien de vraiment divin, qui est purement naturel, & qui par conséquent ne sert de rien pour prouver le mêlange : dans d'autres, en supposant leur état véritablement divin, il n'y aura point non plus le mêlange que nous cherchons, je veux dire, un alliage de choses indignes de Dieu : ce sera seulement une concomitance de choses indifférentes, & sans reproches. Que s'il s'en trouve quelques-unes, où il y ait le mêlange de faux & de puerile, ce sera un mêlange de simple proximité, de contiguité successive, & non pas d'opérations simultanées, conçûes sous la même motion actuelle d'un Agent étranger, réünies dans une même action individuelle & identique, concertées & dirigées pour une seule & unique fin.

(*a*) *Gerson. de Theolog. myst. practica tom. 3. p. 401. & seq.*

Digitized by Google

III. Il faut remarquer que dans plusieurs de ces hommes & de ces femmes merveilleuses, qui ont été respectés dans leur tems, & même depuis, c'est leur personne qui l'a été, plutôt que leurs états extraordinaires; & que l'Eglise n'a tenu aucun compte de ceux-ci, lorsqu'elle a canonizé quelques Saints de cette Classe. Cette conduite de l'Eglise est très-sage, & doit regler la nôtre. En effet ces états extraordinaires n'ont point d'exemples dans les siécles les plus purs de l'Eglise. Les personnages les plus saints, n'ont point éprouvé rien de semblable. On ne trouve guére de mystiques de ce genre, que dans les derniers tems, & parmi des femmes, ou des Religieuses contemplatives, dont *la dévotion étoit cisive, l'imagination vive*, dit Mr. l'Abbé Fleury disc. 8. p. 348. lequel cite à ce sujet, Sainte Brigitte, Sainte Catherine de Sienne, la B. Angele de Foligny. Tous les Auteurs les plus sensés, Mr. Baillet, &c. en parlent de même. Après tout, ce sont là de ces faits sombres & obscures, qui ne sçauroient porter dans d'autres phénoménes la lumiere qu'ils n'ont pas eux-mêmes. Ce seroit vouloir prouver, & expliquer des choses très-obscures, par d'autres qui le sont autant.

PAROLES DE L'EXAMEN. » Je ne pense pas que les Consultans en » veuillent juger autrement, qu'un Gerson, qu'un Cardinal Bona. *P.* 305

RE'PONSE. Il seroit de la bonne foy, de ne pas imposer au public en citant de grands noms, sans citer ni l'ouvrage, ni le chapitre, ni la page: pendant que l'Auteur lui même n'ignore pas d'ailleurs, que les Théologiens qu'il nomme sont très-déclarez pour le sentiment contraire. Le Lecteur trouvera un très-grand nombre de passages de Gerson, du Cardinal Bona dans la Tradition imprimée à la suite des *Problémes*: Ce sont les autoritez les plus fortes, que les Anticonvulsionistes aient pour eux. Le Lecteur en sera juge lui même. Voici les principes de Gerson. 1°. Dans les visions, si tout n'est pas vrai jusqu'à la moindre partie, elles ne viennent pas de l'esprit de vérité. 2°. Ce n'est pas la toute-puissance toute seule du Seigneur, qui reluit dans ses œuvres: sa sagesse & sa bonté y ont leur part, & ne peuvent compâtir avec des choses vaines, frivoles, extravagantes, indécentes. 3°. Dans des états extraordinaires, la regle est de se tenir dans la suspension, & de ne point précipiter son jugement; si ce n'est qu'il y eût des traits évidens de fausseté, ou des caractéres marqués d'impertinence: alors il ne faut pas hésiter à rejetter l'œuvre. 4°. S'il n'y a pas humilité, vraie piété, bonne vie dans les personnes, (il parle des Mystiques) leur état dès lors ne mérite aucun égard. 5°. Il faut s'en rapporter pour juger de ces choses au sentiment des Théologiens éclairez, plutôt qu'à des personnes simples, quoique pieuses; c'est singularité vitieuse de prendre tout d'un coup le parti de *condamner les Docteurs*, ou d'embrasser opiniatrément le sentiment d'un seul: *C'est une chose intolérable*, de porter sur le champ ce jugement, *que les très-sages Inquisiteurs de la vérité* se sont trompés. Tout ceci est extrait de la Tradition des *Problémes*, excepté le dernier trait, qui est pris de la cinquiéme Considération de Gerson, *Leçon seconde, contre la vaine curiosité, tome* 1. *p.* 99.

Les Principes du Cardinal Bona, sont entierement conformes à ceux du sçavant Chancelier; ils sont encore plus forts & plus précis. Selon lui l'aliénation d'esprit, les agitations violentes, le mêlange de faux, les puerilités, les choses inutiles, comme de parler des Langues étrangeres, de révéler les secrets; le violement des régles communes sans une dispense attestée par une révélation dont il n'y a pas d'exemples dans la Loi de grace, les indécences dans l'attitude; les jugemens contraires à la charité; le défaut d'humilité; le désir d'avoir des révélations, de les avoir dans des lieux publics, de les publier & de les répandre; la liberté d'avoir des extâses, & de les quitter quand on veut, &c. sont des marques que la personne n'est point animée de l'esprit de Dieu.

Suivant cette doctrine de Gerson, & du Cardinal Bona, les Consultans pouvoient-ils décider autrement qu'ils n'ont fait, & n'est-il pas visible qu'ils ont jugé

Digitized by Google

de l'Oeuvre, comme auroient fait ces deux grands Hommes ?

Je ne comprend donc pas ce que prétend Monsieur P. qui menace les Docteurs Consultans de leur enlever l'autorité de Gerson, & qui se propose, dit-on, de montrer dans un Ecrit public que le *Jugement* que Gerson a porté de la vie d'une certaine Sainte Hermine, renferme tous les principes des Convulsionistes Mélangistes. Il faut qu'il ait lû cet ouvrage avec une imagination fortement préoccupée. Pour moi je l'ai lû & relû, sans y appercevoir rien qui favorise ce système. Il s'agit de visions très singulieres & très-frequentes qu'a eues cette Sainte, & d'une infinité d'attaques qu'elle a soufferts de la part des démons. Tout ce que dit Gerson à ce sujet, c'est qu'il ne faut pas nier facilement les faits quand ils sont bien attestez, ni refuser d'attribuer à miracle ce qui en a l'apparence, quand il n'en revient aucun préjudice à la doctrine de la vérité; ni mépriser ce qui arrive d'extraordinaire à une femme très-humble, très-pieuse, très-soumise au jugement des Ministres, quoique simple, & sans lettres; parce que Dieu choisit quelquefois ce qu'il y a de plus foible dans le monde, pour confondre le Démon. Mais ce sont là des points que personne ne conteste, & sur lesquels je demande ensuite en quoi ils reviennent à notre sujet: car où montrera t'on là le cas du mélange dont nous disputons ?

Gerson To. 1. p. 83.

P. 31. PAROLES DE L'EXAMEN. » A cette fausse supposition succéde » une prétention encore plus fausse.. C'est l'unité ou l'identité prétendue de l'œu- » vre des Convulsions. Si cette unité n'est qu'une pure imagination, c'en est fait, il » ne faut plus parler de la Consultation.

RE'PONSE. L'unité, & l'identité de l'œuvre a été démontrée dans la Consultation. Elle l'est aussi dans le premier *Avis aux Fidéles* sur le mélange; on peut encore consulter le troisiéme *Avis*, sur la liaison avec les miracles. Toutes les amplifications de Rhétorique que fait notre Auteur en cet endroit, ne prouvent rien contre *les démonstrations* courtes & sérées, qu'on trouvera dans les Ecrits que je cite. Je le supplie au reste de faire ici une observation. Je veux bien supposer qu'il réussisse à trouver enfin après beaucoup d'efforts quelque convulsionnaire, chez qui il n'y aura ni fausseté, ni indécences, ni secours meurtriers, ni péché de tenter Dieu, ni jugement téméraire sur le prochain, ni union avoüée avec les autres Convulsionnaires: Pense-t il, que 2. ou 3. de cette sorte qu'il aura trouvés sur 600. suffiront pour justifier *le gros des Convulsionnaires*, dont il est question ici de son propre aveu?

P. 35.

P. 34. PAROLES DE L'EXAMEN. »Si l'on avoit bien voulu ajoûter pour » rendre justice aux Mélangistes, que non-seulement ils font profession de condam- » ner tous les excès, mais que de plus ils ont travaillé à les réprimer, autant qu'ils » l'ont pû: qu'ils l'ont fait même avec succès... on auroit rempli tout devoir à cet » égard, & accompli toute justice.

RE'PONSE. C'est à la vérité qu'il appartient de décider sur les devoirs de justice qu'il y a à remplir. Les Docteurs Consultans ont fait ce qu'elle leur permettoit. Ils ont rendu témoignage aux plus sensez des Mélangistes, qui condamnent les abus & les excés. Mais la Verité ne leur permettoit pas d'en dire plus à la décharge de ces Messieurs. Ils ne pouvoient point avouer que les Mélangistes, au moins le plus grand nombre, aient travaillé à réprimer les excés *autant qu'ils l'ont pû*; parce que cela n'étoit pas évident aux Consultans, & qu'il y a apparence que les Mélangistes, quelque zele qu'ils aient eu pour le maintien des Regles, auroient pû montrer plus de fermeté pour extirper ces abus: on a vû dans le mouvement qu'ils se sont donnés en certaines rencontres, ce qu'ils sçavent faire lors qu'ils veulent fortement empêcher ce qui leur déplait.

Il n'étoit pas libre non plus aux Docteurs Consultans de convenir que les Mélangistes aient eû un grand *succès* dont la répression des abus. Car d'un côté les abus ont subsisté pendant deux ans entiers, & subsistent encore aujourd'hui en partie, malgré le parti qu'on avoit pris de les condamner & de les interdire: Et de l'autre, il est

Digitized by Google

démontré qu'il n'étoit pas possible de réussir à purger l'œuvre de tout abus, tandis qu'on tiendroit au système du mélange. Car suivant ce système, il y a un discernement à faire dans les Convulsions : Or suivant le même système, il n'est pas possible de donner des Regles pratiques qui soient sûres, pour faire ce discernement à chaque pas. Cependant faute de le faire, les abus se commettent, & se commettent sans remède. Ces troupes de Freres servans & de Sœurs suivantes, trouvent du divin dans ce que les Théologiens Mélangistes condamnent, & s'exposent ainsi, ce qui est un très-grand abus, à approuver telle convulsion qui aura Satan pour agent, ne sçachant pas la discerner d'une autre qu'on prétendroit avoir Dieu pour principe.

PAROLES DE L'EXAMEN. » L'Auteur des *Problêmes* qui signé la » Consultation, nous fait ici une réparation autentique du partage si inique qu'il » avoit fait entre ce qu'il appelle les Convulsionistes, & les Anticonvulsionistes; en » caracterisant ceux-ci par leur attachement aux Regles, & ceux-là par leur oppo- » sition, ou leur mépris pour les Regles : *Anticonvulsionistes*, *Zélateurs des Régles* : » *Convulsionistes*, *partisans de l'exception des Régles*. Je veux croire que ce trait lui a » échappé, & je lui pardonne de tout mon cœur, dès qu'il le retracte. P. 35.

RE'PONSE. L'Auteur des *Problêmes* n'a pas prétendu accuser tous les Convulsionistes d'être *partisans de l'exception des Regles* dans la pratique, & par rapport aux operations qui se faisoient sur les Convulsionaires. Mais il les a présentez, ce qui est très-vrai, comme tous *Partisans de l'exception des Regles*, dans la Speculation, & lorsqu'il s'agit de juger du sort des Convulsions, & de prononcer sur leur divinité, en abandonnant les Regles que nous donne la Tradition pour juger des œuvres extraordinaires. Ainsi il n'y a point matiere ni à aucun *pardon* de la part des Convulsionistes, puisque l'Auteur n'a pas dit contr'eux ce qu'ils lui font dire, ni à aucune *rétractation* de sa part, puisque la seule chose qu'il a dittes de ces Messieurs est très-véritable. L'Auteur des Nouvelles Ecclesiastiques avoit déja fait cette mépriſe, en annonçant l'Ecrit des Problêmes.

PAROLES DE L'EXAMEN. » On donne dans le deuxiéme principe » pour maxime inviolable, que dans les événemens, même les plus singuliers, il » faut suivre les Regles communes, fondées clairement sur la parole de Dieu, éta- » blies & reçues dans l'Eglise... mais *les Regles communes* sont autres pour... les » Etats extraordinaires... & les Etats ordinaires & communs... la Consultation au » contraire paroit tout confondre. P. 39.

RE'PONSE. La Consultation ne confond rien. Elle déclare qu'il faut suivre les Regles *Communes*, par tout où la Tradition commande de les suivre; qu'il les faut suivre pour juger des états même extraordinaires, si la Tradition les donne en ce cas pour regle de jugement. On sçait bien qu'il peut y avoir quelques Regles particulieres pour les états extraordinaires : mais alors elles deviennent Regles *Communes* pour tous ces états. Et c'est ce que ne veulent pas les Convulsionistes, qui prétendent juger des Convulsions par d'autres Regles que celles que nos péres nous ont laissées pour faire le discernement des œuvres extraordinaires. S'ils ont supposé qu'il pouvoit y avoir quelque exception, ce n'est que pour *le cas d'une revélation expresse & particuliere, bien connue & bien prouvée* : *Or l'Auteur de l'Examen avoue que le cas n'est pas le nôtre.*

PAROLES DE L'EXAMEN. » Le V. principe est faux à tous les égards. » Ce principe est qu'on ne doit point attribuer à Dieu agissant en son nom, comme » cause principale & immediate, aucune œuvre qui porte sensiblement des caractéres » indignes de sa majesté... on confond deux choses très differentes, cause *principale* » & cause *immédiate*. Dieu étoit la cause *principale* de ce qui se voioit aux tombeaux » des Martyrs.... Il s'en faut beaucoup néanmoins qu'il soit la cause *immédiate* de » tout ce qui s'y passoit. P. 41.

RE'PONSE. Puisqu'on nous donne de la Logique & de la Métaphisique, nous

Digitized by Google

en rendrons à notre tour. La distinction qu'on fait ici de cause *principale* & de cause *immédiate*, peut trouver sa place quand il s'agit de causes *subordonnées*; mais elle n'a plus lieu par rapport à des causes *paralleles*. Ainsi on peut dire, si l'on veut, qu'au tombeaux des Martyrs Dieu étoit cause *principale*, mais non *immédiate* de tout ce qui s'y passoit, parce que Dieu & le Démon qui y operoient étoient-là comme deux causes *subordonnées*. Dieu étoit la cause *immédiate* des tourmens qui vexoient le Démon & du miracle de la délivrance des possédez: Satan étoit *subordonnément* à Dieu, & sous sa main, la cause *immédiate* des contorsions qu'il excitoit dans les corps des Energumènes, lesquels ne pouvoient pas être attribuées à Dieu: enfin Dieu étoit cause *principale* de toute cette auguste scene, parce que c'étoit sa main qui dirigeoit tout pour former le plus beau spectacle de Religion: le sang des Martyrs publiquement vangé sur celui qui en avoit été le meurtrier, & qui étoit forcé de rendre hommage à leurs cendres par ses tourmens: la piété instruite & édifiée d'un côté par la vûe de la justice redoutable du Seigneur sur le chef des réprouvés, image de celle qui est réservée dans l'autre vie à ceux qui lui appartiennent; & de l'autre par la manifestation de l'impuissante malice de Satan, dont toutes les ruses étoient déconcertées par des merveilles de protection & de décence, & sa rage confondue par le miracle final d'une éclatante délivrance.

Il n'en est pas de même dans nos Convulsions. Si on veut y faire entrer deux agens Dieu & le Démon, ce seront deux causes *paralleles*, qui concourreront chacune à une même operation, souvent indigne de Dieu, sans que l'une des deux causes soit *dominée* par l'autre: pour l'ordinaire même ce seroit Satan qui seroit *dominant*, comme je l'ai fait voir plus haut, & qui forceroit Dieu de devenir cause *immédiate* conjointement avec lui, dans une même action individuelle, absurde & scandaleuse. Ainsi la curieuse découverte que fait l'Auteur de la distinction de cause *principale*, & de cause *immédiate* lui échappe des mains & s'en va en fumée.

P. 42. PARCIES DE L'EXAMEN. » Il faudroit en suivant cette maxime ôter » à Dieu, au moins dans l'ordre des miracles, toute œuvre dans laquelle il entreroit » quelque chose ... qui ne seroit pas digne de Dieu. Et en ce cas comment l'Eglise » elle-même, ... qui est le Corps mystique de J. C. seroit-elle l'œuvre de Dieu par » excellence? ... Cet Exemple seul est décisif.

RE'PONSE. Cet Exemple à la vérité est décisif pour montrer qu'il peut y avoir du mélange dans les œuvres de Dieu qui sont du cours ordinaire de la nature ou de la grace, telle qu'est l'Eglise sur la terre. Mais il ne montre nullement la possibilité du mélange dans les œuvres de Dieu qui sont singulieres, hors de l'ordre commun, dans le genre merveilleux & miraculeux à l'exterieur; c'est de quoi il s'agit. Le point est traité assez au long dans la *Réfutation du second Ecrit contre la Consultation, intitulé: Exposition du sentiment des Theologiens Défenseurs legitimes de* P. 5. 6. *l'œuvre des Convulsions.*

Digitized by Google